

CHARTRE SECURITE GREEN INTERIM

La sécurité de nos salariés intérimaires est une réelle priorité !

En effet, nous travaillons assidument en partenariat avec la [Société Sécuri +](#) sur ce domaine.

A chaque début de mission, le salarié intérimaire se voit remettre une fiche d'accueil par Green Interim, une fiche de poste lui décrivant les différentes tâches qu'il aura à effectuer pendant sa mission. Cette dernière lui expose également les risques liés à son poste de travail, ainsi que le plan de prévention correspondant.

De plus, nous missionnons régulièrement la Société Sécuri + pour des audits Terrain. Cela nous permet d'évaluer les comportements de nos intérimaires et de prévenir ainsi d'éventuelles situations de danger.

Concernant les E.P.I (Equipements de Protection Individuel), nous fournissons à nos intérimaires : Chaussures et bottes de sécurité, casques et baudriers, gants et protections auditives, vêtements de travail. A noter que tous ces équipements sont à notre charge.

« Une once de prévention, vaut une livre de guérison ».

Benjamin Franklin